

Image not found or type unknown



Voiture de fonction et droit de la conserver après un licenciement

Par **xavierxavier**, le **07/09/2009** à **11:40**

Bonjour, rnje suis commercial avec une voiture de fonction, prêtée par l'entreprise, que je peux utiliser le WE et vacances. rnJe suis en phase d'être licencié et je souhaite savoir si je peux conserver cette voiture de fonction jusqu'à ce que je retrouve un travail car je n'ai aucun autre véhicule à ma disposition. rnCe véhicule de fonction était prévu dans mon contrat de travail rnmerci de vos réponses rncordialement rnxavier